



Quand People and Baby surfe sur le code du travail

Les professionnelles se battent pour que les enfants ne trinquent pas !

Depuis la création de People & Baby en 2004, les témoignages de professionnelles se plaignant des conditions de travail se multiplient. **La politique managériale de l'entreprise impacte à la fois les projets pédagogiques et la qualité de l'accueil des jeunes enfants.**

En 2009, des professionnelles de la halte-garderie Giono (Paris XIII) ont décidé de se syndiquer pour dénoncer les conséquences directes de la reprise en gestion de leur structure par People & Baby (délégation de service public). **La réponse de la direction fut cinglante pour se débarrasser des syndicalistes au lendemain d'une journée de grève : mises à pied puis licenciements, qui seront annulés ultérieurement par le tribunal des prud'hommes en 2017. L'entreprise fut alors condamnée pour discrimination syndicale.**

Pour autant, la justice de classe en a décidé autrement : la cour d'appel, ignorant les éléments à charge contre People and Baby, a annulé le jugement des prud'hommes en juillet 2021, replongeant les professionnelles dans un combat juridique sans fin.

Détruire leurs conditions de travail et s'acharner contre des syndicalistes, c'est non seulement **mépriser les droits fondamentaux** de toutes les travailleuses et travailleurs, mais c'est aussi mépriser le **rôle essentiel des professionnelles de la petite enfance** dans le développement psychique, moteur, éducatif et social des enfants. **Les mépriser, c'est mépriser les enfants !**

Le traitement de ces femmes par People & Baby est symptomatique d'un **mépris** et d'une **méconnaissance générale des métiers de la petite enfance** dans la société.

La CNT appelle à soutenir Assia, Cindy, Marion, Sophie et Virginie dans leur combat, notamment en participant à la **cagnotte en ligne** :

cotizup.com/cnt

La CNT se tiendra toujours aux côtés des travailleuses pour un accueil de qualité et réfléchi du jeune enfant et de sa famille.

Travailleuses de la petite enfance, défendons nos droits !

**Le jeune enfant n'est pas une marchandise,
défendons ses droits !**



CNT - Confédération Nationale du Travail

33 rue des Vignoles - 75020 PARIS • contact@cnt-f.org • www.cnt-f.org



Historique de la lutte CNT People & Baby

De la reprise en gestion de la crèche associative par l'entreprise People & Baby à la cour de cassation, en passant par le licenciement des syndicalistes, l'occupation du siège et le tribunal des prud'hommes

Reprise en gestion de la halte-garderie associative Giono par **People & Baby**

2006

nov
2009

Constitution d'une **section syndicale CNT**, notamment pour protester contre les nouveaux horaires

En réaction à l'activité syndicale, **la Ville de Paris demande la "remise en ordre"** de la crèche*

déc
2009

janv / fev
2010

L'entreprise entend "**mettre la pression**" aux syndicalistes*

Grève pour protester contre les pressions antisyndicales

01.03
2010

02.03
2010

Mises à pied des 5 salariées grévistes, puis **licenciements** de 4 d'entre elles

Manifestations, pétition, occupation de la crèche, occupation du siège, ...

mars-juin
2010

2017

Condamnation aux Prud'hommes de People & Baby pour **discrimination syndicale, annulation des licenciements**

Versement des **indemnités** de réparation aux salariées et à la CNT

2018

01.07
2021

La Cour d'appel annule le jugement des prud'hommes, les salariées et la CNT doivent reverser les indemnités à P&B



CNT - Confédération Nationale du Travail

33 rue des Vignoles - 75020 PARIS • contact@cnt-f.org • www.cnt-f.org